



**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
28 FÉVRIER 2011**

**Nombre de membres :**

<b>En exercice :</b>	<b>27</b>
<b>Présents :</b>	<b>23</b>
<b>Votants :</b>	<b>26</b>

**Date de la convocation : 22 février 2011**

L'an deux mille onze, le vingt-huit février, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

**Présents :** Marcel LE NEVÉ, Daniel JOANNIC, Carole PRENGÈRE-GREZIL, Robert MALZAHN, Marie-Claire HAUDEBOURG, Christian LAMBERT, Marie-Paule LOISEAU, Gérard CESBRON, Fabienne LAROCHE, Simone LE NEVÉ, Françoise LE BARILLEC, Jean-Paul LE BIHAN, Michel CROCHET, Jerry STASSIAUX, Nicole BLENO, Isabelle COSPEREC, Anne SASSIAT, André BAUDOT, Michel LE QUINTREC, Lydwine DELATTRE, Michèle NADEAU, Raymond NICOL, Patricia PERSE.

**Pouvoirs :**

- Sylvie GRALL a donné pouvoir à Marcel LE NEVÉ
- Nathalie PIGUEL a donné pouvoir à Daniel JOANNIC
- Grégory HESLOT a donné pouvoir à Jerry STASSIAUX

**Absents:** Laurent EGASSE

**Secrétaire de séance :** Simone LE NEVÉ

**Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 02 février 2011 :**

Pas d'observation. Le procès-verbal de la séance du 02 février 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Bordereau n°1 – Projet de création du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan :**

**Monsieur le Maire** rappelle que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le projet de création du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan. Il donne lecture des attendus de la délibération prises par Vannes Agglo en novembre 2010 et présente les difficultés posées par le projet de Charte au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Surzur :

- cartographie trop précise, source de contentieux ;
- problème de compatibilité des « trames vertes et bleues » et secteurs agricoles durables avec les projets de zone de loisirs, de contournement ...
- incertitude quant à la possibilité de réaliser la zone d'activités prévue à l'ouest du bourg non inscrite au PLU, ni au plan de Charte.

La commune de Surzur ne sera donc pas majoritaire pour faire valoir ses droits. Il existe des doutes sur la position émise par le Conseil Régional. Il explique qu'il a rencontré M. Thierry BURLLOT, Vice-Président du Conseil Régional en charge de l'eau, de l'environnement et de la biodiversité ainsi que Guillaume LESAGE, Chef de service. Le Conseil Régional aurait aimé trouver un consensus mais l'enquête publique étant terminée, celui-ci semble difficilement envisageable. Le SIAGM n'a pas suffisamment concerté notamment avec les intercommunalités.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

**Marie-Paule LOISEAU** explique qu'elle a lu toute la charte et explique son point de vue. Quand on prend les 3 axes de la charte :

1. Faire des patrimoines, un atout pour le Golfe du Morbihan
2. Assurer pour le Golfe du Morbihan, un développement durable et solidaire
3. Mettre l'homme au cœur du projet de territoire du Golfe du Morbihan,

on ne peut qu'être d'accord avec ce projet de charte. Toutefois, elle souligne certains articles :

*Article 22 « assurer le maintien de l'étalement urbain à l'échelle du territoire ». « L'objectif de maîtrise spatiale pour l'urbanisation future se traduit par un plafond de consommation des espaces naturels et agricoles de 0,5 % maximum du territoire classé pour la durée de la charte. La consommation d'espace sera calculée à partir du nombre d'hectares classés en urbanisés et urbanisables à compter de la date de classement en Parc Naturel Régional ». A titre indicatif :*

	Superficie de la commune	Superficie urbanisée et urbanisable	Pourcentage urbanisé, urbanisable /total
SURZUR	5 729 ha	370 ha	6,5 %
SAINT NOLFF	2 584 ha	280 ha	10,8 %
SARZEAU	5 934 ha	1 249 ha	21,1 %
SÉNÉ	1 772 ha	520 ha	29,3 %

Contrairement à d'autres communes, Surzur a depuis longtemps assuré une gestion économe de l'espace et n'a pas attendu pour cela le PNR !

*Article 23-3 « faire évoluer la structuration des zones d'activités ». « Les communes et les intercommunalités s'engagent à travers leur document d'urbanisme... à une organisation des zones d'activités selon des formes urbaines favorables au resserrement du tissu urbain et en utilisant prioritairement les espaces disponibles à l'intérieur des zones d'activités existantes. ... Les collectivités membres du Syndicat mixte, au titre de leurs compétences, mettent en œuvre des pratiques d'aménagement contribuant à atteindre ces objectifs d'intensité. Elles peuvent s'appuyer pour cela sur le diagnostic partagé des zones d'activités du territoire ».*

Ces deux engagements figurant dans la charte ont été réaffirmé par Joël LABBÉ, à la réunion de Sarzeau, donc avant de créer de nouvelles zones d'activités, il faudrait voir si les autres zones d'activités du PNR sont entièrement bâties. Où est le développement durable alors que l'on préconise le commerce de proximité, les déplacements doux... ? »

Concernant le coût, il était annoncé au départ, un coût de 1 € / habitant. On est vite passé à 2 € par habitant. Elle craint toutefois que le coût soit sous-estimé compte tenu des différents objectifs :

- Le Parc réactualise les inventaires des différents milieux naturels
- Le Parc engage une expertise sur la connaissance des espèces végétales
- Le Parc coordonne des études spécifiques au sujet des espèces introduites envahissantes
- Le Parc poursuit l'approfondissement des connaissances sur l'ensemble des espèces du territoire et engage des inventaires sur les espèces peu suivies.

Toutes ces études ont un coût et à cela, s'ajoute la création d'une maison du parc. Alors que l'idée du Parc Naturel est bonne en soi, la présence des points 1 et 2, qui ont été maintenus dans la charte, lui font craindre des difficultés pour Surzur si le Parc Naturel Régional est adopté en l'état.

**André BAUDOT** considère que le vote du Conseil Municipal de ce soir est important et se demande toutefois comment voter sous conditions. On ne peut voter que OUI ou NON, sans réserves. **Monsieur le Maire** explique qu'il est possible de voter favorablement sous réserves ou défavorablement sous réserves, comme Vannes Agglomération. Un vote favorable avec conditions est considéré comme défavorable, mais c'est moins défavorable qu'un vote négatif. C'est à cela qu'a incité Thierry BURLLOT, après une longue discussion. Il a également eu une discussion avec Monique CASSÉ, Directrice du SIAGM, à qui il a confirmé qu'il reposerait la question au Conseil Municipal dans le cas où les réserves émises sont introduites dans la charte. C'était l'objectif du Président de Vannes aggro : si on obtenait satisfaction et comme cela ne remettait pas en cause l'économie générale

du P.N.R., la charte aurait pu être modifiée. Mais, selon M. BURLLOT, toute modification était impossible une fois l'enquête publique terminée. Les Maires des communes de Vannes Agglomération qui ont émis un avis défavorable, s'étaient engagés à demander une nouvelle délibération à leur Conseil Municipal en cas d'amendement à la Charte. Il rappelle qu'il travaille sur le projet de Parc Naturel Régional depuis le début de son 3<sup>ème</sup> mandat. Avec plus d'écoute, il aurait été possible de trouver un accord, c'est l'objectif même d'un Parc. Il regrette que les Communautés de Communes aient été oubliées dans cette affaire.

**Lydwine DELATTRE** demande quelle est la différence entre les deux syndicats. **Monsieur le Maire** explique que le SIAGM a reçu délégation pour bâtir le PNR et demain, si le PNR est voté, le SIAGM disparaîtra pour laisser place à un syndicat mixte (regroupant l'État, la Région, le Département, les communes et EPCI), avec des compétences étendues. **Lydwine DELATTRE** demande si le vote de ce soir peut intervenir dans la dissolution du SIAGM. **Monsieur le Maire** explique qu'en cas de vote favorable du PNR, le SIAGM est dissout au profit du PNR ; en cas de vote négatif, le SIAGM reste en l'état sauf s'il souhaite être dissout ! **Lydwine DELATTRE** rappelle que les ostréiculteurs sont favorables au projet de PNR et au SIAGM qu'ils estiment compétent. **Monsieur le Maire** répond qu'il n'a jamais dit que le PNR n'était pas compétent. Il regrette seulement certaines paroles de Joël LABBÉ. Président du SIAGM.

**Robert MALZAHN** explique qu'il a essayé de comprendre comment nous sommes arrivés à cette situation dans l'élaboration de la charte du PNR. Une charte se définit comme un contrat entre des acteurs volontaires pour assurer une gestion cohérente et concertée du territoire. Dans l'essentiel de la charte, on peut lire ceci qui confirme cette définition : « la politique du parc est initiée, négociée, voulue et mise en œuvre par les élus locaux qui élaborent collectivement la charte. L'élaboration de la charte telle qu'elle a été conduite par le SIAGM ne respecte pas cette règle pourtant écrite de sa main. C'est pourquoi, il a attiré l'attention depuis qu'il est membre du comité syndical du SIAGM. Le SIAGM étant formé de représentants de toutes les communes. C'est dans la façon de travailler qu'il convient de chercher les causes de ce dysfonctionnement. Deux travers semblent avoir conduit à la situation actuelle :

- la mainmise des techniciens sur l'élaboration de cette charte, le travail accompli est par ailleurs remarquable dans sa technicité, mais ne correspond visiblement pas à l'attente de tous les élus, élus qui auraient dû rester les maîtres du jeu !
- la règle qui veut que les prises de décision se prennent à la majorité au sein du comité du SIAGM ne peut pas s'appliquer à l'élaboration de la charte si l'on veut respecter la règle fixée et rappelée ici. Ces dysfonctionnements n'ont pas permis d'aboutir à un texte cohérent permettant l'adhésion de tous. Aujourd'hui peut-être, pour cacher les manques et les erreurs passés certains élus veulent déplacer le débat sur le plan politique, voulant faire croire qu'il y aurait les bons défenseurs du développement durable d'un côté et les méchants bétonneurs de l'autre, à regarder de plus près le développement de chaque commune, la réalité n'est heureusement pas si simple et nous n'avons certainement pas à en rougir de ce qui a été fait à Surzur. Il pense qu'il est encore possible d'aboutir, la proposition faite lors de la dernière session de Vannes Agglomération par François GOULARD, à savoir la réunion de tous les acteurs élus (Conseil Régional, Conseil Général, communes, EPCI) pour définir ensemble la marche à suivre, lui paraît être une bonne solution. Le SIAGM a certaines compétences actuellement qui vont se poursuivre, notamment les travaux qui doivent être réalisés sur la rivière de Pénerf et la gestion de l'île Ilur. Il conviendra de continuer un certain nombre d'actions. Dans le syndicat mixte, il y aura 4 financeurs au lieu d'un seul.

**Monsieur le Maire** ajoute, concernant l'ostréiculture qu'il y a des relevés réalisés par le SIAGM. Si le PNR n'est pas adopté cette fois-ci, il a l'espoir qu'il aboutisse un jour. Les actions continueront que le Parc soit ou non voté. Sinon il incitera les communes à financer ces actions.

**Patricia PERSE** demande quelle est la position de la commune sur les travaux à réaliser sur la Drayac et la rivière de Pénerf. Les travaux vont-ils commencer ? Beaucoup d'autres communes sont favorables. Elle souligne que c'est la qualité de l'eau qui est en jeu, notamment pour les ostréiculteurs.

**Monsieur le Maire** explique qu'il n'y aura pas de commencement de travaux tant qu'il n'y a pas d'accord sur leur financement. Il rappelle que l'eau qui part de Berric, va jusqu'Ambron. Comme la superficie de la commune de Surzur est importante, elle doit payer plus ? Il rappelle qu'il y a 30 ans, on a dit aux communes de creuser la rivière et elles ont obtenu des subventions de l'État pour cela ! Aujourd'hui, on nous dit de remettre en état. C'est pourquoi, il a rencontré M. David LAPPARTIENT, Maire de Sarzeau et souhaite rencontrer les Maires d'Ambron, Damgan, Le Tour du Parc qui disposent de plages sur leur territoire et qui reçoivent des dotations touristiques. Il rappelle que les ostréiculteurs sont à l'embouchure. La commune de Surzur est une commune littorale qui ne perçoit pas de dotations. Les communes qui sont à l'embouchure devraient payer davantage ! Il rappelle le coût qui s'élève pour Surzur à 61 000 €. **Patricia PERSE** considère que ce problème est important. C'est le travail des ostréiculteurs ! **Monsieur le Maire** rappelle que l'eau se purifie au fur et à mesure et que certaines communes du bassin versant ne sont pas amener à participer ! Les principaux bénéficiaires sont les communes qui ont des ostréiculteurs (et Surzur participera) et celles qui sont touristiques et qui doivent participer. Il souhaite défendre sa commune, c'est son rôle !

**Robert MALZAHN** rappelle que les dépenses au niveau du SIAGM ont été actées, ce qui fait débat est la répartition du solde entre les communes. **Monsieur le Maire** rappelle qu'il défend sa commune et ses ostréiculteurs, il agit. Il trouve que la participation demandée à Surzur est trop forte.

**Patricia PERSE** rejoint la position de M. BAUDOT : le Président du Conseil Régional demande de voter OUI ou NON, pas de faire des amendements de dernière minute. Il y a eu l'accord du Conseil National de Protection de la Nature, donc on ne peut pas revenir en arrière.

**Monsieur le Maire** explique que Robert MALZAHN et Agnès LIBERGE étaient présents lors de la rencontre avec le Vice-Président de la Région Bretagne, qui a insisté sur la nécessité pour le Conseil Municipal de voter au moins favorablement avec réserves pour le Parc Naturel Régional. Avec des votes favorables avec réserves, le Parc ne sera pas totalement éliminé et il reprendra. Sinon la Région se demande si elle continue à travailler sur le Parc ou si elle laisse tout tomber : la décision devrait être prise en juin 2011. Il faut faire savoir que la commune de Surzur n'est pas opposée au Parc.

**Monsieur le Maire** demande lecture d'un billet d'un journaliste de *Ouest France* du 14 février 2011, intitulé « Le PNR a atteint son Point de Non Retour » : « Un compromis entre toutes les collectivités concernées s'impose. Et tant pis s'il faut repartir sur plusieurs mois de concertation. L'avenir du golfe du Morbihan le mérite. Au large du Finistère, le Parc marin d'Iroise a mis 18 ans à voir le jour. On n'en est pas encore là au bord de la Petite mer ! »

**Christian LAMBERT** constate une radicalisation des positions. Il donne son ressenti de délégué communautaire à Vannes Agglo : il y a d'abord eu une recherche de consensus puis un blocage et un débat politique jusqu'à la dernière séance de Vannes Agglo, où les tenants du Parc Naturel Régional ont réussi à amener des adolescents dans la salle du Conseil Communautaire. L'idée du Parc Naturel Régional mérite qu'on s'arrête pour rechercher un consensus !

**Nicole BLÉNO** regrette qu'on ne parle pas beaucoup d'agriculture. Elle rappelle l'importance de la biodiversité mais se pose toutefois la question de savoir si le Parc Naturel Régional ne risque pas d'obliger les agriculteurs à aller vers le bio. Les communes pourront-elles s'opposer ? **Monsieur le Maire** rappelle qu'il a toujours été dit qu'on ne voulait pas faire une réserve. Le Parc Naturel Régional est remplacé par le Grenelle de l'environnement qui prévoit des trames vertes et bleues. Il se tourne vers Nicole BLÉNO qui exprime les craintes des agriculteurs mais explique qu'il ne peut pas assurer que les agriculteurs pourront toujours travailler sur des zones humides. Mais si on veut nourrir la planète, il faudra bien laisser travailler les agriculteurs.

**Robert MALZAHN** a été au congrès des PNR il y a 2 ans : le Parc Naturel Régional est aussi un moyen de préserver l'agriculture. **Françoise LE BARILLEC** demande de quel type d'agriculture il s'agit. **Robert MALZAHN** répond que c'est plutôt la réglementation hors PNR qui impose des contraintes comme la limitation du recours aux produits phytosanitaires, notamment en zone littorale.

**Jean-Paul LE BIHAN** rappelle que le Parc Naturel Régional est censé protéger toutes les activités. C'est un moyen pour permettre à chacun de vivre !

**Monsieur le Maire** rappelle qu'on met l'accent sur l'environnement, l'économie et le social. Concernant l'Agenda 21, il rappelle que Vannes Agglomération travaille avec l'association « Nature et Culture », qui est consciente des difficultés que cela peut entraîner. Il ajoute qu'il a assisté à une réunion organisée par le GVA de Vannes Sarzeau, le jeudi 17 février dernier ; dont le thème était « Agriculture Ecologiquement Intensive ». La présentation a fait réagir les membres présents. Pourquoi associer les termes « écologie » et « intensif » ? Il faut être conscient qu'il conviendra de continuer à nourrir la planète. Cette réunion amène à réfléchir. Il ajoute qu'il regrette la façon dont est traité le Président de la Région Bretagne suite à la campagne d'affichage sur les algues vertes.

**Françoise LE BARILLEC** rappelle qu'il y a eu beaucoup d'évolution au niveau de l'utilisation des produits. Il faut regarder les terres en France, elles sont bien cultivées, il n'y a pas que des prairies. Que deviendra la campagne si les agriculteurs ne cultivent plus certaines terres ? Elle considère que ce n'est pas parce qu'un agriculteur n'est pas « écologique » qu'il n'est pas propre !

**Daniel JOANNIC** considère qu'il ne faut pas confronter les différents modes d'agriculture. Quand on parle d'agriculture écologiquement intensive, cela veut dire qu'il convient d'amener les agriculteurs conventionnels à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires. Lors des 30 Glorieuses, il a été demandé aux agriculteurs de produire, des habitudes ont été prises. Les agricultures sont complémentaires entre elles.

**Robert MALZAHN** considère que les agriculteurs ont plus à craindre de la mondialisation et des spéculateurs que du PNR ! Le PNR propose de promouvoir les produits locaux. Il convient de diversifier et de maintenir les activités sur place.

**Jean-Paul LE BIHAN** ajoute qu'il convient aussi de maintenir le maximum de terres agricoles.

**Patricia PERSE** regrette de voir chaque année des terres agricoles disparaître. Le PNR est un frein à l'urbanisation sauvage ! C'est aussi pour cette raison que des Maires sont contre le Parc Naturel Régional, car il est un frein à l'urbanisation. **Monsieur le Maire** rappelle que les propos de Joël LABBÉ l'ont beaucoup fâché. Il reprend les rapports « population/superficie » des communes de Surzur, Sarzeau, Saint Nolff et Séné. Certaines communes souhaitent donner des leçons alors que 29,3 % de leur territoire est urbanisé ! **Raymond NICOL** considère que le rapport devrait être établi par rapport à la surface agricole urbaine et non sur la surface totale.

Après délibération et un vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, par **18 avis favorables avec réserves, 4 avis défavorables, 3 avis favorables sans réserve et un bulletin blanc**, décide d'approuver le projet de Charte du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, sous les dix réserves exposées :

- 1- Préciser que les espaces devenus inconstructibles suite aux résultats des études projets seront réintégrés à l'enveloppe urbanisable de notre commune, notamment la surface relative à la zone d'activités de Brarun supprimée à la suite de l'enquête publique ;
- 2- Concernant la thématique **Urbanisation** : supprimer dans le texte p77 de la charte concernant l'urbanisation nouvelle et la densification, la mention « et en utilisant prioritairement les espaces disponibles et mobilisables pendant la durée de la Charte, hors potentiel interstitiel à l'intérieur de l'enveloppe urbaine existante et à n'envisager d'extension que si l'urbanisation n'y trouve pas de place suffisante ».
- 3- Concernant les **objectifs de densité** : supprimer p77 et 78 la mention d'augmentation de 1, 2 ou 3 points sur les espaces construits, ingérable du point de vue réglementaire dans le Plan Local d'Urbanisme ;
- 4- Concernant la thématique **Économie** : supprimer dans le texte p80 de la charte concernant la création de nouvelles zones d'activités, la mention « et en utilisant prioritairement les espaces disponibles à l'intérieur de l'enveloppe des zones d'activités existantes et à n'envisager d'extension ou de création que si l'urbanisation n'y trouve pas de place suffisante » ;
- 5- Intégrer au plan de Parc l'espace économique prévu au SCOT actuellement classé en espaces agricoles ou naturels le secteur de La Trinité Surzur/ Surzur ;

- 6- Concernant le projet de zone d'activités à l'Ouest du bourg non inscrite au P.L.U. pour les raisons évoquées ci-dessus, préciser que son implantation en secteur agricole durable et en frange d'extension possible de l'urbanisation pourra s'y réaliser malgré les termes relevés dans le courrier de la Région du 18 janvier 2011 ;
- 7- Concernant la thématique « **trames vertes et bleues** » : corriger la légende du plan de parc en cohérence avec la loi Grenelle 2 qui prévoit une « notion de prise en compte par les documents d'urbanisme » des trames vertes et bleues au lieu de « préservation » ;
- 8- Concernant la cartographie, adopter une carte au 1/100 000°
  - plus conforme à l'esprit du législateur, la conception actuelle s'apparentant à la carte dite de Destination Générale des Sols des anciens S.D.A.U. et Schémas Directeurs, supprimée par la loi S.R.U. car source de contentieux ;
  - dans un objectif de cohérence régionale avec les autres P.N.R. bretons et notamment celui d'Armorique ;
- 9- Intégrer le projet de contournement de l'agglomération surzuroise à l'étude au Conseil Général en tenant compte des compensations à prévoir par rapport aux zones humides relevées sur le tracé intentionnel ;
- 10- Préciser le coût prévisible du budget de fonctionnement et d'investissement du Parc avec davantage de précision pour mieux cerner les obligations financières de notre collectivité.

### **Bordereau n°2 – Réaménagement de la rue de Virel – avant-projet**

**Monsieur le Maire** présente le projet de réaménagement de la rue de Virel, suite à la réunion publique du 07 février 2011 et à la réunion du groupe de travail Plan de Mobilité Urbaine du 08 février 2011 :

- limitation à 50 km/h à partir du giratoire entre Terre et Mer ;
- création de 3 plateaux, au niveau de :
  - a) la rue du Bois ;
  - b) carrefour de la Croix de Bel,
  - c) cabinet dentaire ou maison LACROIX au 17 rue de Virel ⇒ emplacement exact à déterminer par l'équipe de Mme POINAS en fonction de la topologie des lieux ;
- limitation à 30 km/h à partir du 3<sup>ème</sup> plateau à créer ;
- séquence CC' Croix de Bel → Armand Drouard : aménagement de 2 pistes cyclables unidirectionnelles et voir si possibilité de créer quelques places de stationnement avec pavés enherbés
- séquence DD' Armand Drouard → carrefour de la Gare : chaussée de 5,50 m avec 2 bandes cyclables de 1,50 m, sans stationnements poids-lourds.

**André BAUDOT** estime qu'il y a plus urgent que l'aménagement de la rue de Virel, par exemple la rue de Koh Castel et la rue des Sports. **Monsieur le Maire** répond que les travaux rue de Koh Castel commencent cette semaine. Quant à la rue des Sports, il faut attendre la réalisation du nouveau restaurant scolaire.

**Michel LE QUINTREC** souhaite, avant de faire la rue de Virel, aménager la déviation des poids-lourds par la rue des Farfadets et la route de Lauzach car les poids-lourds passent mal aujourd'hui. **Monsieur le Maire** répond qu'il ne faut pas remettre en question à chaque Conseil Municipal les décisions prises auparavant. On aura à aménager à partir du giratoire à créer au carrefour entre la rue Saint-Symphorien et la RD 20 mais il attend la réflexion du Conseil Général sur ce point.

**Gérard CESBRON** estime qu'il y a peu de poids-lourds qui circulent aujourd'hui rue des Farfadets. **Monsieur le Maire** souligne que si le contournement était fait, l'élargissement de ces voies ne serait pas nécessaire. Il estime que le groupe de travail a bien travaillé avec le bureau d'études COSITREX.

**Raymond NICOL** souhaiterait qu'il y ait plus de stationnements sur la rue de Virel pour les visiteurs : il n'y pas de place pour le stationnement sur les petits terrains de 300 m<sup>2</sup>. **Monsieur le Maire** explique que le groupe de travail a bien demandé à avoir quelques places de stationnement. Le projet a été accepté par les riverains qui sont venus nombreux et ont été assez positifs dans leur démarche.

**Marie-Paule LOISEAU** rappelle qu'elle en a comptabilisé 9 sur le projet. **Marie-Claire HAUDEBOURG** se dit défavorable à cette proposition car elle craint le stationnement de voitures ventouses !

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **par 24 voix pour et 2 abstentions (A. BAUDOT, M. LE QUINTREC)** décide d'arrêter les choix d'aménagement suivants pour la rue de Virel :

1. limitation à 50 km/h à partir du giratoire entre Terre et Mer ;
2. profil AA' Giratoire entre Terre et Mer → Rue des Venètes : trottoir de 1,40 m, piste cyclable unidirectionnelle, séparée par une lice en bois discontinue, chaussée de 5,50 m, bande verte de largeur variable, piste cyclable unidirectionnelle et trottoir de 1,40 m ;
3. profil BB' Rue des Vénètes → Croix de Bel : trottoir de 1,40 m, piste cyclable unidirectionnelle, séparée par une bande verte d'1,50m, chaussée de 5,50 m, bande verte de largeur variable avec du stationnement ponctuel, piste cyclable unidirectionnelle et trottoir de 1,40 m ;
4. profil CC' Croix de Bel → Armand Drouard : aménagement de 2 pistes cyclables unidirectionnelles et voir si possibilité de créer quelques places de stationnement avec pavés enherbés ;
5. profil DD' Armand Drouard → carrefour de la Gare : chaussée de 5,50 m avec 2 bandes cyclables de 1,50 m, sans stationnements poids-lourds ;
6. création de 3 plateaux, au niveau de :
  - a) la rue du Bois ;
  - b) carrefour de la Croix de Bel,
  - c) cabinet dentaire ou maison LACROIX au 17 rue de Virel ⇒ emplacement exact à déterminer par l'équipe de Mme POINAS en fonction de la topologie des lieux ;
7. limitation à 30 km/h à partir du 3ème plateau à créer.

### **Bordereau n°3 – Itinéraire de circulation des poids lourds.**

**Gérard CESBRON** rappelle que lors de la réflexion sur le Plan de Mobilité Urbaine, une hiérarchisation des voies a été arrêtée. Le réseau de desserte du centre-bourg (rue des Sports, rue de Virel (entre le carrefour de la Gare et la Croix de Bel), rue du Lobréont, rue Saint-Symphorien, voie entre la place Xavier de Langlais et le giratoire des Étiérs, Grande rue, Petite rue, place de l'Église, rue Jean Monnet, rue de la Fontaine, rue Ar Maner... ) devaient être interdites à la circulation des poids lourds. Il est proposé de pérenniser la déviation pour les poids-lourds mise en place par la route de Lauzach et la rue des Farfadets, lors des travaux d'aménagement de la placette à l'entrée du quartier du Lobréont Nord, afin d'interdire la rue du Lobréont aux poids-lourds.

**Carole PRENGÈRE** demande pour quelle raison les poids-lourds sont déviés de la rue du Lobréont et quels sont les aménagements prévus rue des Farfadets. **Gérard CESBRON** demande s'il est normal d'avoir des poids-lourds en centre-bourg. Il précise que la rue des Farfadets est plus large que la rue du Lobréont et que les services techniques sont en train de réaliser une protection des

piétons rue des Farfadets. **Monsieur le Maire** précise que cette position a été prise suite à différentes discussions en groupe de travail. Selon **Gérard CESBRON**, les voitures passent très large rue des Farfadets.

**Françoise LE BARILLEC** et **Carole PRENGÈRE** estiment qu'il n'est pas possible pour un engin agricole de croiser un poids-lourds. **Simone LE NEVÉ** demande comment faisaient les poids-lourds rue du Lobreont ?

**Gérard CESBRON** explique qu'il est prévu de mettre des panneaux de signalisation aux intersections.

**Jerry STASSIAUX** fait remarquer que jusqu'à maintenant cela n'a jamais gêné personne que les poids-lourds passent rue du Lobreont. **Monsieur le Maire** rappelle le travail effectué en groupe de travail, qui a donné son avis et le propose au vote du Conseil Municipal.

**Robert MALZAHN** fait remarquer que la rue du Lobreont a changé ainsi que le quartier. Ce qui était vrai en 2005 n'est plus vrai en 2011 : c'est aujourd'hui un vrai centre-bourg. C'est marqué au sol avec un plateau. Un cabinet spécialisé en déplacements a travaillé sur cette hiérarchisation des voies.

**Christian LAMBERT** explique que dans le cadre du P.M.U., ce travail a été confié à un cabinet dont c'est le métier depuis plusieurs années, à partir du centre-bourg qu'on souhaitait. La réponse fournie est une hiérarchisation des voies avec des conséquences sur le trafic poids-lourds. **Jerry STASSIAUX** souligne que cette déviation était donc prévue dès le début des travaux dans le quartier du Lobreont !

**Monsieur le Maire** souligne que la placette fait la liaison entre le nouveau et l'ancien Surzur. Le plateau oblige vraiment les voitures à ralentir. Il souligne qu'on ne travaille pas pour nous-mêmes mais pour la collectivité.

Selon **Jean-Paul LE BIHAN**, il faudra renforcer la route de Lauzach à terme. Les coussins berlinois ne tiennent pas. Il rappelle le projet de déplacement du pont-bascule. **Monsieur le Maire** estime que la rue des Farfadets est bien fondée.

**Michel LE QUINTREC** évoque la maison LE BRECH rue des Farfadets : un piquet a été implanté en face de la porte. **Monsieur le Maire** répond que cela n'empêche pas de sortir de chez lui. Il demande au Conseil Municipal s'il veut protéger les piétons. **Michel LE QUINTREC** souligne les aménagements réalisés route de Bel, pourtant beaucoup de piétons marchent sur le milieu de la route ! **Jerry STASSIAUX** explique que les plots sont bien pour les piétons mais empêche de se croiser avec un poids lourds. **Marie-Claire HAUDEBOURG** rappelle que leurs 2 voitures se sont bien croisées l'autre jour. **Monsieur le Maire** rappelle qu'auparavant il y avait des fossés. Dans le cadre de l'Agenda 21, il est prévu de développer les déplacements doux et de relancer le pédibus : il trouve la rue des Farfadets très bien avec un abribus bien protégé. **Jerry STASSIAUX** propose d'aménager la rue des Farfadets tout de suite, sur toute sa longueur. Il constate que les coussins berlinois n'ont pas tenu depuis la déviation. Il faut faire quelque chose pour que tout le monde ralentisse. Il rappelle la décision d'installer des coussins berlinois car il s'agissait d'une zone dangereuse. Il trouve contradictoire d'y faire passer des poids lourds.

**Marie-Claire HAUDEBOURG** rappelle le souhait d'instituer des déplacements doux. Elle considère que l'arrêt de bus situé rue des Farfadets est bien protégé.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, par **20 voix pour, 3 voix contre (C. PRENGÈRE, J. STASSIAUX, M. LE QUINTREC) et 3 abstentions (A. BAUDOT, R. NICOL, P. PERSE)** décide d'interdire l'accès de la rue du Lobreont aux poids-lourds et précise que le trafic poids lourds sera dévié par la route de Lauzach et la rue des Farfadets.

#### **Bordereau n°4 - : Restaurant scolaire – lancement du concours.**

**Monsieur le Maire** rappelle que, lors de sa séance du 10 novembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé le pré-programme relatif à la construction du nouveau restaurant scolaire, sous la forme d'un Bâtiment Basse Consommation et décider, compte-tenu des exigences techniques spécifiques à respecter pour la construction d'un Bâtiment Basse Consommation, de recourir à un marché de conception-réalisation pour cette opération.

Par courrier du 12 janvier 2011, les services de la Préfecture demandent au Conseil Municipal d'apporter des précisions complémentaires sur cette délibération ou de la rapporter.

Le groupe de travail Restaurant scolaire s'est réuni le 11 février 2011 avec le cabinet ARJUNA. Celui-ci a revu, à la baisse, l'estimation préliminaire des coûts unitaires de surface et proposé également d'étaler la réalisation avec en tranche ferme la construction d'un restaurant pour 350 rationnaires (mais avec une cuisine déjà dimensionnée pour la préparation de 450 repas / jour) et, en tranche conditionnelle, l'extension de la salle de restauration pour accueillir 100 rationnaires supplémentaires. Le coût total de travaux, dans une configuration pour 450 rationnaires, s'établit à 1 580 750 € HT, avec un coût total d'opération de 2378 800 € TTC. Les honoraires d'architecte étant estimés à 226 050 € HT, il convient de lancer un concours d'architecte.

Compte tenu de ces nouveaux éléments financiers, le recours à un marché de conception réalisation apparaît moins intéressant, d'autant plus que la plupart des exemples trouvés concernent des restaurants scolaires en construction modulaire. De plus, ce type de marché nécessiterait une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des travaux et la négociation avec l'entreprise générale, le maître d'œuvre ne jouant plus ce rôle. Il resterait cependant un gain de temps sur le déroulement de la procédure (estimé à 6 mois) mais également une incertitude juridique par rapport aux services de la Préfecture.

**André BAUDOT** a trouvé curieuse l'attitude du cabinet ARJUNA, qui n'a trouvé comme moyen d'économie que de diviser le projet en tranche. Il regrette fort de ne pas avoir le compte-rendu de cette réunion. **Marie-Paule LOISEAU** répond qu'ARJUNA propose une diminution des coûts unitaires au m<sup>2</sup> et un étalement de la dépense dans le temps avec une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

**Robert MALZAHN** explique qu'il a été séduit par M. JOFFRE, qui a proposé une diminution du coût global par une diminution du coût au m<sup>2</sup>. L'étalement de la dépense proposé par cette option ne présente que des avantages : réalisation en 2 phases mais un projet ficelé dès le départ ; l'extension ne sera pas une verrue et si l'on voit qu'on a besoin, on peut aller plus loin dès le début.

**Michel LE QUINTREC** explique que selon ARJUNA, il est possible de faire baisser les prix des entreprises. Il craint que des prix bas correspondent à de mauvais matériaux. **Monsieur le Maire** rappelle que c'est l'architecte qui sera chargé de faire choisir les entreprises les mieux disantes.

**Jerry STASSIAUX** rapporte les propos de Grégory HESLOT : le cabinet ARJUNA ne présente pas de garantie sur le respect du budget. **Robert MALZAHN** a demandé à Grégory HESLOT s'il était toujours partisan de la conception – réalisation. Il a répondu que ce n'était plus tout à fait vrai car les coûts étaient revus à la baisse, il restait des risques de contentieux et les exemples trouvés concernaient essentiellement des constructions modulaires. La conception-réalisation garantit les prix mais pas forcément les délais. Tout dépend de l'équipe d'architecte qui suivra les travaux, quelle que soit la procédure.

**Monsieur le Maire** propose d'aller visiter le restaurant scolaire de Pluvigner.

**Jerry STASSIAUX** demande comment le concours d'architecte va se dérouler. **Monsieur le Maire** répond qu'un appel à la concurrence va être lancé sur la base d'un cahier des charges. Il faudra choisir 3 ou 4 candidats sur la cinquantaine reçue. Il faudra indemniser les candidats sélectionnés à hauteur de 10 000 €. Il faudra choisir un très bon architecte sur le dessin et le suivi administratif.

**Michel LE QUINTREC** regrette que Grégory HESLOT n'ait pas eu beaucoup la parole avec M. JOFFRE.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **par 20 voix pour, 1 voix contre (G. HESLOT) et 5 abstentions (A. BAUDOT, M. LE QUINTREC, M. NADEAU, R. NICOL, P. PERSE) :**

1. décide de rapporter la délibération n°2010-10-6 du 10 novembre 2010 décidant de recourir à un marché de conception-réalisation pour la construction du nouveau restaurant scolaire sous la forme d'un bâtiment basse consommation ;
2. décide de lancer un marché de maîtrise d'œuvre sous la forme d'un concours d'architectes sur la base du programme établi par ARJUNA ;
3. retient la décomposition de l'opération sous la forme d'une tranche ferme avec une salle pour 350 rationnaires et une tranche conditionnelle pour l'extension de la salle pour 100 rationnaires supplémentaires.

**Bordereau n°5 – Restaurant scolaire – entrée en vigueur de la tarification modulée en fonction des ressources des familles.**

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

1. décide que la tarification modulée des repas au restaurant scolaire n'entrera en vigueur qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011 ;
2. précise qu'avant cette date, les tarifs suivants seront appliqués :

Restaurant scolaire	
Repas pour un élève surzurois	3,15 €
Repas pour un élève d'une commune extérieure	3,50 €
Repas adulte	5,00 €

3. précise que le tarif du repas adulte de 5,00 € restera en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2011.

**Bordereau N°6 : Indemnité représentative de logements – année 2010**

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de faire évoluer l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs au titre de l'année 2010 sur la base du taux d'augmentation de l'indice de référence des loyers, soit 1,45 %.

**Bordereau N°7 : Médiathèque – demande de subvention pour le Salon du Livre.**

**Marie-Paule LOISEAU** présente le projet de 10<sup>ème</sup> Salon du Livre, aura lieu le dimanche 22 mai 2011, en plein air, dans le bourg sur le thème « Surzur à livre ouvert ». Il est proposé de remettre des chèques-livres à tous les enfants des 2 écoles. Elle présente le budget prévisionnel :

DÉPENSES		RECETTES	
Communication - affiches & invitations	400 €	Bar crêpes	400 €
Communication - partenariat presse	200 €	Subvention demandée au Conseil Général	500 €
Communication - création visuel	210 €	Participation communale d'équilibre	4 830 €
Inauguration	150 €		
Boissons pour buvette & crêpes	150 €		
Animation de rue Laurence DURAND	650 €		
Lectures contre illustrations	400 €		
Association Marie Le Franc	- €		
Petites fournitures	50 €		
Chèques livres pour élèves des écoles (5€)	2 560 €		
Valorisation personnel services techniques	960 €		
<b>Total dépenses =</b>	<b>5 730 €</b>	<b>Total recettes =</b>	<b>5 730 €</b>

**Simone LE NEVÉ** demande pourquoi le Salon est organisé dans le bourg. **Marie-Paule LOISEAU** répond qu'il s'agit du 10<sup>ème</sup> anniversaire et que le souhait est d'avoir une manifestation plus ouverte, attirant plus de monde. Une conteuse fera naviguer les visiteurs d'un stand à l'autre. Les chèques-livre ne pourront être utilisés que le jour du Salon. Il s'agit d'une incitation à la lecture auprès des enfants. **Monsieur le Maire** explique qu'il a trouvé cette idée excellente pour attirer les enfants et aider les parents à acheter un livre. Les 2 500 € budgétés ne seront pas forcément dépensés, mais cela double presque la participation communale. **Simone LE NEVÉ** demande s'il y a une solution de repli en cas de pluie. **Marie-Paule LOISEAU** répond qu'il est prévu l'installation de barnum.

**Michèle NADEAU** regrette que la commission « culturelle » n'ait pas travaillé sur ce sujet. **Marie-Paule LOISEAU** répond que les bénévoles de la Médiathèque ont travaillé en collaboration avec Pascale DANIEL, Directrice.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **par 25 voix pour et une abstention (M. NADEAU)** sollicite auprès du Conseil Général du Morbihan l'attribution d'une subvention la plus élevée possible pour l'organisation du 10<sup>ème</sup> Salon du Livre, le dimanche 22 mai 2011.

#### **Bordereau N°8 : Médiathèque – programme d'acquisitions 2011.**

**Marie-Paule LOISEAU** présente le programme 2011 d'achat de livres et de documents multimédia suivant :

- ✓ livres : 15 000 € TTC, soit 14 218 € HT, représentant l'achat d'environ 1 000 livres à 15 € ;
- ✓ documents multimédia : 5 600 € TTC, soit 4 382,27 € HT, répartis comme suit : 1 800 € pour les CD et 3 800 € pour les DVD.

Ces acquisitions sont subventionnables à hauteur de 50% par le Conseil Général, dans la limite de 3 050 € HT pour les livres et 3 050 € HT pour les documents multimédia.

*soit 5,85 €/habitant - subvention 0,87€/ habitant= 4,98 € / habitant*

**André BAUDOT** demande si les 4,98 € comprennent le fonctionnement et l'investissement. **Monsieur le Maire** répond qu'il s'agit seulement des acquisitions de livres et multimédia. Un budget prévisionnel du service sera présenté lors du vote du budget primitif 2011.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **par 22 voix pour et 4 abstentions (A. BAUDOT, M. LE QUINTREC, M. NADEAU, P. PERSE)** approuve les programmes 2011 d'acquisition de livres et documents multimédia pour la Médiathèque selon les modalités suivantes : Livres : 15 000 € TTC et documents multimédia : 5 000 € TTC, et sollicite l'attribution par le Conseil Général d'une subvention de 50% pour la réalisation des acquisitions du programme 2011 (livres et documents multimédia) de la Médiathèque.

### **Bordereau N°9 : Diffusion artistique – demande de subvention auprès du Conseil Général**

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, sollicite du Conseil Général l'octroi de 3 subventions au titre de l'aide à la diffusion du spectacle vivant pour :

- 2 représentations théâtrales par une compagnie professionnelle (coût : 6 100 € HT par spectacle) ;
- le spectacle de Noël offert par la municipalité aux élèves des 2 écoles (sur la base d'un coût de 6 100 € HT).

### **Bordereau N°10 : Salon des Arts 2011 - demande de subvention.**

**Marie-Paule LOISEAU** présente le projet de 10<sup>ème</sup> Salon des Arts qui se déroulera du 14 au 24 juillet 2011 à la salle des sports, avec l'accueil de 2 peintres polonais de Lwowek Slaski. Un livret sera réalisé présentant tous les exposants. Il convient également de prévoir l'hébergement des Polonais (2 peintres, 2 représentants du canton et un chauffeur). Jusqu'à présent, la commune n'a pas obtenu de subvention mais elle a espoir cette année compte tenu de la présence des peintres polonais.

Le budget prévisionnel du 10ème Salon des Arts s'établit comme suit :

<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Affiches & invitations	300 €	<b>Inscriptions :</b>	<b>1 740 €</b>
Assurance	600 €	Surzurois : 10,00 € x 12 =	120 €
Vernissage	300 €	Extérieurs : 30,00 € x 54 =	1 620 €
Livrets (200 exemplaires)	1 220 €	Vente livrets	950 €
Hébergement peintres polonais	2 200 €		
Salle des sports :		Subvention Conseil Général	1 000 €
valorisation locaux	420 €	Participation communale	3 310 €
personnel	560 €		
Gardiennage	1 400 €		
<b>Total dépenses =</b>	<b>7 000 €</b>	<b>Total recettes =</b>	<b>7 000 €</b>

**Monsieur le Maire** souhaite solliciter une subvention auprès de Vannes agglo car cette manifestation présente une attractivité au-delà de Surzur avec beaucoup de visiteurs extérieurs.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **par 23 voix pour et 3 abstentions (M. NADEAU, R. NICOL, P. PERSE)** sollicite auprès du Conseil Général du Morbihan et de Vannes Agglo l'attribution d'une subvention la plus élevée possible pour l'organisation du 10ème Salon des Arts, du 14 au 24 juillet 2011.

## Bordereau N°11 : Vote des subventions 2011 aux associations.

**Carole PRENGÈRE** présente les propositions de la commission Sport pour les subventions aux associations sportives :

Association	Subvention 2010	Demande 2011	Proposition C° Sports
Archers de Surzur	1 000 €	1 500 €	1 000 €
Étoile Sportive de Surzur	2 000 €	3 000 €	2 000 €
Futsal Surzurois	500 €	600 €	500 €
Handball Club de Rhuys	1 300 €	1 400 €	1 400 €
Taochina Got (kung fu)	300 €	300 €	300 €
Tennis Club Surzurois	660 €	800 €	600 € + bancs ext.
Volley Club de Surzur	250 €	250 €	250 €
Entente Morbihannaise du Sport Scolaire	- €	0,15 € / hab	352 €
Total =	6 010 €	8 378 €	6 402 €

**Marie-Claire HAUDEBOURG** demande quelles sont les règles de calcul car elle trouve élevée la subvention de 2 000 € au club de football **Carole PRENGÈRE** rappelle que la commission propose d'allouer 10 € par adhérent avec une majoration pour les frais de compétition, d'arbitrage ainsi que pour les associations qui font parler de la commune. Elle souligne que l'Étoile sportive a subi des dommages suite à l'incendie de la buvette. **Monsieur le Maire** fait remarquer que la subvention au foot concerne surtout les jeunes Surzurois qui sont très nombreux. Il précise que les bancs souhaités par le club de tennis seront achetés par la commune. Le handball compte aussi des adhérents d'autres communes, plus que le foot.

**André BAUDOT** demande s'il y aura la même augmentation des autres lignes budgétaires. **Monsieur le Maire** répond qu'il souhaite un budget primitif 2011 sans augmentation.

**Jerry STASSIAUX** souligne que la signature de la charte relative aux addictions a aussi été prise en compte dans l'attribution de la subvention.

**Patricia PERSE** considère que 2 000 € est élevé. **Carole PRENGÈRE** rappelle que l'Étoile Sportive fonctionne grâce au bénévolat. Elle ajoute que l'année 2011 est l'année du bénévolat !

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, par **20 voix pour et 6 abstentions (M.C. HAUDEBOURG, M. CROCHET, A. BAUDOT, M. LE QUINTREC, M. NADEAU, R. NICOL)** décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2011 aux associations sportives :

Association	Subvention 2010	Demande 2011	Proposition C° Sports	Subvention 2011
Archers de Surzur	1 000 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €
Étoile Sportive de Surzur	2 000 €	3 000 €	2 000 €	2 000 €
Futsal Surzurois	500 €	600 €	500 €	500 €
Handball Club de Rhuys	1 300 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €
Taochina Got (kung fu)	300 €	300 €	300 €	300 €
Tennis Club Surzurois	660 €	800 €	600 € + bancs ext.	600 € + bancs ext.
Volley Club de Surzur	250 €	250 €	250 €	250 €
Entente Morbihannaise du Sport Scolaire	- €	0,15 € / hab	352 €	352 €
Total =	6 010 €	8 378 €	6 402 €	6 402 €

**Marie-Paule LOISEAU** présente les propositions de la commission Culture pour les subventions aux associations culturelles :

association	Subvention attribuée en 2010	Demande 2011	Proposition de la C° culture
UNACITA	120 €	150 €	120 €
Club du Bel Autonme	250 €	300 €	250 €
Danserien Ruiz ( antenne de Surzur)	- €	200 €	40 €
4 enfants surzurois			+ 2 blasons
Club Photos Surzur	armoires dans salle assoc°	150 €	- €
Cavaliers d'Er Hoedic	160 €	300 €	- €
Kiwanis Club ( tournoi des Vénètes )	90 €	100 €	100€
Donneurs de Sang	300 €	0,10 €/hab	300 €
GVA ( Groupement de vulgarisation agricole )	100 €	pas de montant	100 €
Faire face Ensemble	- €	pas de montant	200 €
Amicale des Sapeurs -pompiers de Surzur	320 €	320 €	
Total =	1 220 €		1 110 €

**Marie-Paule LOISEAU** souligne que le club photos fait parler de Surzur à l'extérieur et propose de lui verser une subvention. **Monsieur le Maire** propose 150 €.

**Marie-Paule LOISEAU** évoque les Cavaliers d'Er Hoëdic. **Fabienne LAROCHE** souligne qu'ils sont toujours volontaires pour des animations lors du marché ou du Téléthon. **Monsieur le Maire** estime que le spectacle de fin d'année est de très bonne qualité et invite tous les conseillers à y aller. Il a été très agréablement surpris de la qualité du spectacle.

**Marie-Paule LOISEAU** explique que la commission a souhaité privilégier une association locale, Faire face ensemble, plutôt que la Ligue contre le cancer. **Anne SASSIAT** ajoute qu'il s'agit effectivement d'une association vannetaise. **Monsieur le Maire** explique que la ligue contre le cancer répond aussi toujours favorablement à nos demandes d'intervention.

**Monsieur le Maire** précise que le Conseil Municipal examinera lors du prochain Conseil Municipal la demande de subvention liée à l'organisation du congrès départemental des sapeurs-pompiers au château de Suscinio. Une participation de 3 000 € est demandée à chaque centre de secours : Surzur, Sarzeau et Arzon.

**Patricia PERSE** précise qu'elle vote contre à cause de l'association Danserien Ruiz.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **par 21 voix pour, 1 voix contre (P. PERSE) et 4 abstentions A. BAUDOT, M. LE QUINTREC, M. NADEAU, R. NICOL**), décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2011 aux associations culturelles :

association	Subvention attribuée en 2010	Demande 2011	Proposition de la C° culture	Subvention 2011
UNACITA	120 €	150 €	120 €	120 €
Club du Bel Autonne	250 €	300 €	250 €	250 €
Danserien Ruiz ( antenne de Surzur)	- €	200 €	40 €	40 €
4 enfants surzurois			+ 2 blasons	+ 2 blasons
Club Photos Surzur	armoire dans salle assoc°	150 €	- €	10 €
Cavaliers d'Er Hoedic	160 €	300 €	- €	160 €
Kiwanis Club ( tournoi des Vénètes )	90 €	100 €	100€	100 €
Donneurs de Sang	300 €	0,10 €/hab	300 €	300 €
GVA ( Groupement de vulgarisation agricole )	100 €	pas de montant	100 €	100 €
Faire face Ensemble	- €	pas de montant	200 €	200 €
Amicale des Sapeurs-pompiers de Surzur	320 €	320 €		examen lors prochain C.M.
Total =	1 220 €		1 110 €	1 420 €

### **Bordereau n°12 - Indemnité pour le gardiennage de l'église communale/**

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de fixer le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église communale pour 2011 à 120,00 €.

### **13 - Convention multi-services avec la FEMODEC :**

**Jean-Paul LE BIHAN** précise que la FEMODEC est débordée par les demandes des communes et ne répondra plus aux communes qui n'auront pas signé la convention.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

1. décide la passation d'une convention multi-services avec la FEMODEC, dans le cadre de la lutte contre les populations d'organismes nuisibles ;
2. autorise Monsieur le Maire la convention.

### **Questions diverses**

**Monsieur le Maire** donne lecture du mail de Mme SOUDY : les habitants de Keraufret ont décidé de prendre en charge l'intégralité des frais de bornage.

**Monsieur le Maire** fait part de la demande d'emplacement pour un camion ambulancier qui souhaite s'installer tous les midis et soirs. Il estime que la commune reçoit beaucoup de camions, les commerçants locaux en souffrent. Il est défavorable à cette demande à titre personnel. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

**Monsieur le Maire** donne lecture du courrier reçu de la Préfecture concernant le P.L.U. Il a eu le secrétaire général de la Préfecture au téléphone : Monsieur le Maire a souhaité maintenir sa position sur la zone Uc à la Pointe : il s'agit d'une confortation de l'urbanisme actuel, une dent creuse pour la réalisation d'un seul logement et cite l'exemple d'une commune du Finistère. Le Préfet ne déposera pas de recours contre le PLU de Surzur.

**Jerry STASSIAUX** rappelle la conférence publique sur les addictions, mardi 1<sup>er</sup> mars à 20h à la salle des fêtes. Le Docteur BEZIN répondra aux différentes questions.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h05*

**Le Maire,**

**Le secrétaire de séance,**

**Marcel LE NEVÉ**

**Simone LE NEVÉ**